

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b>  <b>du Syndicat mixte          du SCOT de Lille Métropole</b>
---	--

Comité syndical du 19 juin 2014

Délibération n°5-2014



**Objet : DÉSIGNATION DE TROIS REPRÉSENTANTS DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE, DONT DEUX SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le jeudi dix-neuf juin deux mille quatorze à quatorze heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Damien CASTELAIN, Président.

**Étaient présents :****Votants : 51**

Mmes S.DUCRET, C.KRIEGER, A.LINKENHELD, H.MOENECLAËY, D.PONCHAUX, E.RODES, C.SARTIAUX et M.TONNERRE-DESMET, MM. R.ACKERMANN, D.BAERT, S.BALY, P.BARRET, P.CANESSE, D.CASTELAIN, R.CAUCHE, G.CAUDRON, J.CRESPEL, MP.DAUBRESSE, B.DEBREU, G.DELBAR, J.DELEBARRE, P.DELEBARRE, AL.DUBOIS, P.DUBOIS, R.DUBUISSON, E.DURAND, R.ELEGEEST, P.GEENENS, P.HOLVOOTE, D.JANSSENS, N.LEBAS, S.LEPRETRE, R.MULLIEZ, T.ROLLAND, B.BRILLON, B.CORTEQUISSE, JL.DETAVERNIER, M.DUFERMONT, B.DUMORTIER, M.DUPONT, L.FOUTRY, E.MOMONT, D.WIBAUX, C.GRAS, G.MARLIER, M.BORREWATER, JB.MASSON, H.GADAUT, R.BREHON, D.HAYART et A.DUTHOIT.

**Non votants : 10**

Mme M.CIETERS, MM. D.BOUREL, J.PASTOUR, A.CAMBIEN, P.WAYMEL, C.JEGOU, JM.MOLLE, F.VERCAMER, F.VERDONCK et Y.OLIVIER.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Grégory MARLIER

**Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le :** 13 juin 2014

**Nombre de délégués en exercice :** 57

**Délibération publiée le :** - 1 JUL. 2014

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Rapport de Monsieur le Président

Le Syndicat mixte a adhéré à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole par délibération du 2 février 2001. Cette adhésion permet un suivi permanent des travaux menés au sein de l'Agence concernant des problématiques importantes pour le suivi du Schéma directeur en vigueur et l'élaboration du futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Les Statuts de l'Agence prévoient la désignation de trois représentants du Syndicat mixte à l'Assemblée Générale, dont deux siégeant au Conseil d'Administration de l'Agence.

Aux termes de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux Syndicats mixtes, les représentants du Syndicat mixte à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole sont élus au scrutin majoritaire.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

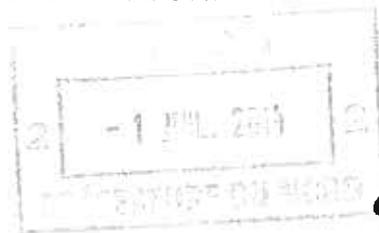
À égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le même article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise d'une part que le Comité syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin et, d'autre part, que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

Il a été demandé au Comité syndical de bien vouloir procéder à l'élection de trois représentants à l'Assemblée Générale de l'Agence, dont deux seront également élus pour siéger au Conseil d'Administration de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole.

Se sont portés seuls candidats et sont déclarés élus à l'unanimité par les membres du Comité syndical :

- Assemblée générale et Conseil d'administration :
  - Monsieur Michel DUPONT ;
  - Monsieur Pierre DUBAR ;
- Assemblée générale :
  - Monsieur Jean-Gabriel MASSON.



**Damien CASTELAIN**  
Président du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole